


BORDEREAU D'ENVOI
Ou
BORDEREAU DE DEPOT

Commune de BAZONCOURT,
le 29 mai 2015

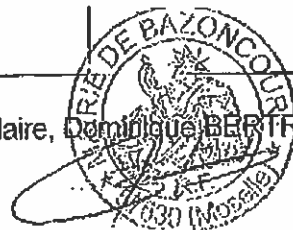
Mairie de BAZONCOURT
43 rue De Courten
57530 BAZONCOURT

La Commune de BAZONCOURT à

La préfecture de la Moselle
DCTAJ — Bureau du contrôle de légalité

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<p>Thème : Divers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délibération n° 20 du 29/05/2015 portant sur la motion de soutien à l'association des maires ruraux de la Moselle pour la sauvegarde des libertés locales - Délibération n° 21 du 29/05/2015 portant sur le projet A31 Bis : position du conseil municipal sur les options proposées (tracé et financement) - Délibération n° 22 du 29/05/2015 portant sur les subventions communales et privées - Délibération n° 23 du 29/05/2015 portant sur la Subvention du voyage de l'école - Délibération n° 24 du 29/05/2015 portant sur les heures d'adjoint d'animation - Délibération n° 25 du 29/05/2015 portant sur le jardin familial - Délibération n° 27 du 29/05/2015 portant sur la demande de subvention parlementaire pour la rénovation du plateau sportif 	<p align="center">1 exemplaire de chaque Acte</p>	<p align="center">Pour contrôle de légalité</p>
<p>Thème : Urbanisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délibération n° 26 du 29/05/2015 portant l'Instruction des actes et autorisations d'urbanisme par la Communauté de Communes du Pays de Pange 		
<p>Thème : Finances</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délibération n° 28 du 29/05/2015 portant sur la motion contre la fermeture de la trésorerie de Courcelles Chaussy 		
<p>Nombre total des actes transmis :</p>	<p align="center">9</p>	<div data-bbox="925 1512 1308 1769" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p align="center">ARRIVÉE</p> <p align="center">- 1 JUIN 2015</p> <p align="center">Direction des Collectivités Territoriales et des Affaires Juridiques</p> </div> <div data-bbox="1117 1780 1388 1982" style="text-align: center;">  <p align="center">Delibz - AR</p> </div>

Le Maire, Dominique BERTRAND



République Française Département de la Moselle
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAZONCOURT**

Séance du 29 mai 2015

L'an deux mil quinze, le vingt neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERTRAND Dominique, Maire

Présents: O. Artur, G. Barczak, D. Bertrand, P. Bettinger, S. Lerond, X. Louyot, D. Muller, S. Platz
Absents-excusés : M. Boulot a donné procuration à D. Bertrand, S. Gueder a donné procuration à X. Louyot, N. Haennel a donné procuration à S. Platz

Aurélia CHALONS a été désignée secrétaire de séance

Projet A31 Bis : position du conseil municipal sur les options proposées (tracé et financement)

Le Conseil Municipal de Bazoncourt constate que le projet dit « A31 bis » a pour but d'élargir et d'aménager l'autoroute A31 existante. Certaines options techniques sont pertinentes. Toutefois, il est regrettable qu'aucun investissement ne soit prévu pour la section centrale entre Fey et Richemont. Dans le cadre du grand débat public, le conseil municipal souhaite donc que les réflexions ci-après puissent être prises en compte.

La section Fey-Augny n'est même pas élargie à 2 X 3 voies et le projet se borne à préconiser un report du trafic de transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est de Metz. Au Nord-Est de Metz, la section de l'A4 serait certes élargie par la SANEF mais cette obligation figure déjà dans le cahier des charges de la société concessionnaire et celle-ci aurait dû la concrétiser depuis plusieurs années. Le projet A31 bis ne résout donc absolument pas les difficultés de circulation entre Fey et Richemont. En ce sens, trois constats s'imposent :

- Il est inacceptable qu'entre Toul et la frontière et hors traversée des villes, on laisse une seule section à 2 X 2 voies, celle de Fey-Augny. Ce sera un véritable goulot d'étranglement ;
- Le contournement Sud-Est de Metz a été cofinancé par les collectivités territoriales pour faciliter les déplacements locaux. De ce fait, il n'est pas aux normes autoroutières et n'a que 2 X 2 voies. En de nombreux points, il est déjà en limite de saturation, notamment entre Peltre et l'ex RN3. Il est donc inconcevable d'utiliser cette section d'intérêt local pour y reporter la masse du transit Nord-Sud, avec des milliers de poids lourds, voitures, caravanes et autres véhicules. Cela reviendrait à transférer sur le contournement Sud-Est, les problèmes actuels de l'A31 ;
- Sur l'A4 au Nord-Est de Metz, les collectivités souhaitent depuis longtemps que la mise à 2 X 3 voies soit associée à la création concomitante d'un demi-échangeur permettant enfin aux habitants du secteur d'accéder à l'A4. Par ailleurs, en cas de mise à 2 X 3 voies de cette section, les normes de nuisances de bruit applicables aux ouvrages neufs devront être respectées. Enfin dès à présent, la Croix de Hauconcourt reliant l'A4 à l'A31 est saturée. Là encore, le report du transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est et l'A4, entraînerait des difficultés inextricables.
Pour ce qui concerne le volet du financement de l'opération telle que présentée, l'une des options de ce projet étant de financer les travaux par le biais de la création de péages, notamment sur l'A4 au Nord-Est de Metz et sur l'A31 au Nord de Thionville, le conseil municipal affirme très clairement sa totale opposition à la création de péages sur les autoroutes existantes. Dans le cadre du grand débat public, le conseil municipal souhaite que les réflexions ci-après puissent être prises en compte.
- A l'origine, les premiers tronçons de l'A31 ont été largement financés par le conseil général de la Moselle. On ne peut pas faire payer une deuxième fois les Mosellans actuels, alors que leurs parents ont déjà payé hier,
- La saturation de l'A31 est accentuée par le trafic des poids lourds, caravanes et autres véhicules extérieurs au département. Les Mosellans qui utilisent l'A31 pour aller travailler n'ont pas à payer un tribut quotidien servant à écouler ces flux en transit,

- Initialement, l'écotaxe sur les poids lourds devait cofinancer les travaux de l'A31. Cela aurait permis de faire contribuer les véhicules étrangers au financement des infrastructures. En effet, avec leurs réservoirs qu'ils remplissent au Luxembourg, ceux-ci vont jusqu'en Espagne sans supporter aucune de nos taxes sur le carburant. Par démagogie, la ministre Ségolène ROYAL a hélas supprimé l'écotaxe. Toutefois, les Mosellans n'ont pas à en supporter les conséquences.
- L'abandon de l'écotaxe a fait suite aux manifestations violentes des « *bonnets rouges* » bretons. Or en Bretagne, toutes les autoroutes et voies rapides sont gratuites. Ce serait un comble que pour satisfaire des Bretons déjà privilégiés, on impose par contrecoup des péages aux Mosellans. La création d'une écotaxe régionale sur les poids lourds est la solution qui apporterait du financement, tout en dissuadant le transit international dans le sillon mosellan. L'Allemagne a une taxe de ce type (LKW Maut), qui entraîne un report du trafic en Lorraine et en Alsace ; il faut réagir en sens inverse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Approuve par 1 abstention et 10 voix pour, la présente délibération tant sur son volet technique que sur son financement,

Certifié conforme à l'original
Bazoncourt le 29 mai 2015
Le Maire



Nb de conseillers en exercice 11

Nb de conseillers ayant pris part au vote 11

Date affichage 29.05.2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en S/Préfecture le 29.05.2015

Publication et notification le 29.05.2015